

dans l'affirmative, a) quelle sera la contribution du Canada à ce projet et est-ce qu'un estimé a déjà été annoncé, b) ce projet exige-t-il une entente spéciale avec la province de Québec, c) est-ce que les travaux débiteront en 1969, d) y a-t-il un retard dans l'exécution de ce projet et, dans l'affirmative, le gouvernement du Canada en est-il responsable?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Oui, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a l'intention d'établir un parc national dans la péninsule de Forillon, à proximité de Gaspé, comme il est stipulé dans l'accord signé à Rimouski, en mai dernier, en vue de la mise en valeur du Bas Saint-Laurent et de la région de Gaspé et des Îles-de-la-Madeleine. a) Dans une annexe de cet accord fédéral-provincial, on voit que les dépenses fédérales prévues pour l'aménagement du parc national projeté ont été établies à \$8,300,000; b) Oui, car la province en question doit fournir le terrain voulu, libre de toute servitude, conformément à la politique générale suivie à cet égard; c) Des études de planification sont prévues pour 1969; d) Oui, le gouvernement fédéral a bien hâte de continuer, mais les détails finals ne sont pas complets.

[Traduction.]

LE BLÉ—COÛT DU PRIX MINIMUM GARANTI

Question n° 1024—**M. Douglas:**

Combien en a-t-il coûté au gouvernement du Canada pour appliquer le prix minimum garanti du blé, qui a été en vigueur du 1^{er} août 1967 au 1^{er} juillet 1968?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Un montant global de \$3,435,811.

LES COLONIES D'HUTTÉRITES

Question n° 1025—**M. Thomson:**

1. Combien y a-t-il de colonies d'Hutterites en Alberta et en Saskatchewan?

2. Combien a) de ces colonies ou b) d'individus appartenant à ces colonies versent un impôt sur le revenu?

3. Combien de ces colonies reçoivent a) des allocations familiales, b) des pensions de vieillesse?

4. Combien d'individus appartenant à ces colonies reçoivent a) des allocations familiales ou b) des pensions de vieillesse?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le Bureau fédéral de la statistique, le ministère du Revenu national et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social m'informent comme suit: 1. D'après le recensement du

[M. Cyr.]

Canada de 1961, il y avait 11 colonies d'Hutterites (comprenant 771 personnes) en Saskatchewan et 61 colonies d'Hutterites (comprenant 5,370 personnes) en Alberta.

2. Les colonies hutterites, constituées en corporation ou non, ne sont pas des personnes morales imposables puisqu'elles ne touchent pas de revenu pour leur propre compte. Cependant, chaque membre d'une colonie doit inclure dans son revenu, aux fins de la loi de l'impôt sur le revenu, sa part des profits imputables à l'exploitation agricole ou à d'autres opérations commerciales effectuées par la colonie dont il est membre. Une déclaration à ce sujet a été déposée en chambre le 6 novembre 1968 mais on y a incorrectement fait allusion à la page 2469 du Hansard de ce jour-là, comme étant une déclaration concernant les disciples de Luther.

3 et 4. Renseignement non disponible.

LES ARCHITECTES AU SEIN DE LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Question n° 1039—**L'hon. M. Lambert:**

1. Comme suite à la réponse donnée à la question n° 525, pour quels motifs limite-t-on l'accès aux postes de membres du Comité consultatif des plans et devis de la Commission de la capitale nationale aux architectes résidant à Ottawa-Hull, Montréal et Toronto, vu l'intérêt légitime que toute la nation porte à la capitale nationale?

2. Pourquoi a-t-on exclu de ces postes les architectes des autres grandes villes canadiennes?

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts et du Développement rural): Les postes de membres du Comité consultatif d'architecture ne sont ni (1) attribués ni (2) restreints selon le lieu de résidence au Canada.

L'ADHÉSION DU CANADA À L'ORGANISATION PANAMÉRICAINE DE LA SANTÉ

Question n° 1040—**M. Orlikow:**

Le gouvernement étudie-t-il la possibilité d'inscrire le Canada à l'Organisation panaméricaine de la santé, qu'il s'inscrive ou non à l'Organisation des États américains et, dans l'affirmative, quelles mesures a-t-il prises à cet effet?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): La possibilité d'inscrire le Canada à l'Organisation panaméricaine de la santé, qui est à la fois une institution spécialisée de l'Organisation des États américains et le bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour les Amériques, fait depuis quelque temps l'objet d'une étude de la part des ministères des Affaires extérieures et de la Santé nationale et du Bien-être social. Cette proposition est actuellement examinée à l'occasion de la ré-